



TURPE 5

La CFE Energies dépose un recours en annulation du TURPE 5 pour défendre le service public de Distribution d'électricité

Devant la nécessité de bâtir une régulation qui prépare l'avenir du système électrique, la CFE Energies vient de déposer auprès du Conseil d'Etat un recours en annulation des délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) relatives au TURPE 5. La CFE Energies considère en effet qu'en l'état, le TURPE 5 ne permet pas de garantir la continuité du service public.

Depuis l'automne 2016, les avis négatifs sur le projet d'évolution du tarif d'acheminement pour la Distribution publique d'électricité, dite TURPE 5, n'ont cessé de s'accumuler. Pourtant, malgré l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Energie et la demande du Gouvernement en faveur d'une nouvelle délibération sur ce tarif d'acheminement, la CRE est restée sourde aux demandes d'une régulation qui prépare l'avenir du système électrique français et qui assure la continuité du service public de Distribution d'électricité.

Dès 2016, la CFE Energies n'a eu de cesse de dénoncer la précipitation de la CRE à anticiper la construction du TURPE 5 et de demander que l'on prenne le temps d'une véritable réflexion de fond qui prenne en compte l'ensemble des enjeux de la Distribution d'électricité.

La CFE Energies déplore qu'en l'état, le TURPE 5 ne tienne pas compte du modèle économique des gestionnaires des réseaux de distribution, ne leur permette pas de maintenir un niveau d'investissement compatible avec les exigences de la transition énergétique et de l'avènement de l'économie 2.0 et ne préserve en rien l'emploi. Les délibérations de la CRE relatives au TURPE 5 sont en effet de nature à conduire à des décisions drastiques de réduction des investissements et des effectifs des gestionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité, remettant en cause l'accomplissement de leurs missions de service public.

Pour toutes ces raisons, la CFE Energies a déposé auprès du Conseil d'Etat un recours en annulation des délibérations de la CRE.

Plus que jamais engagée dans la bataille pour la relance des investissements dans les infrastructures énergétiques et la sécurité énergétique des Français, la CFE Energies continuera de défendre une régulation conforme aux enjeux énergétiques et industriels du pays !

Contact presse : Alexandre GRILLAT / alexandre.grillat@cfe-energies.com

**LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com